



*Bretagne  
2023-2024*

# *Jeunes en librairie*

*Élèves et enseignants à la découverte des livres,  
de la librairie indépendante et des métiers du livre !*



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Livre  
et  
lecture  
en  
Bretagne

# JEUNES EN LIBRAIRIE, qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme d'éducation artistique et culturelle [EAC] en direction des collégiens [4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>] et lycéens de toutes filières, qui s'appuie sur des projets portés par des membres de la communauté éducative et des professionnels du livre, en particulier des libraires.

Ce projet a pour ambition de sensibiliser les élèves à l'ensemble de la chaîne du livre. Il offre aux élèves un crédit (20 euros par élève en 2023-2024) à utiliser dans les librairies indépendantes de Bretagne.

Il s'articule autour d'au moins deux temps forts :

- **La rencontre avec le ou la libraire** qui présente son métier, sa librairie, des livres, l'économie du livre...
- **La visite de la librairie** durant laquelle les élèves, opérant un choix éclairé, font l'acquisition de livres de leur choix.

**La concertation entre les enseignants et le libraire** est fondamentale pour le bon déroulement du projet.

## Organisateurs

En Bretagne, le dispositif est financé par le ministère de la Culture / DRAC Bretagne.

Il est accompagné par la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle [DRAEAC].

Sa mise en œuvre et le suivi opérationnel tout au long de l'année scolaire est réalisé par Livre et lecture en Bretagne.



Rencontre entre une classe de 1<sup>er</sup> Pro Commerce du lycée JM Le Bris et les co-gérants de la librairie L'angle rouge à Douarnenez(29).

## Objectifs

- **Favoriser l'accès au livre** et développer le goût de la lecture.
- **Faire connaître les acteurs** de l'ensemble de la chaîne du livre.
- **Sensibiliser les jeunes** au rôle de la librairie indépendante dans la chaîne du livre et sur son territoire.
- **Familiariser les élèves aux lieux** spécifiques que sont les librairies et les inciter à fréquenter la librairie pendant et après le projet de manière autonome
- **Promouvoir l'accès au livre** et la lecture auprès des jeunes prioritairement dans les établissements en zones d'éducation prioritaires ou rurales

## Contact

**Célia Penfornis**

Chargée de l'éducation artistique et culturelle

Livre et lecture en Bretagne

[celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr](mailto:celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr)

07 55 61 32 04

## Calendrier et déroulé

- **Fin août 2023** : diffusion de l'appel à projets par la DRAEAC auprès des réseaux de l'éducation nationale.

- **Septembre 2023** : échanges entre les enseignants et les libraires pour le montage d'un projet avec une ou plusieurs classes. Définition d'un calendrier prévisionnel des rencontres.

> Sollicitation possible de Livre et lecture en Bretagne pour des conseils, questions, et identifier les [librairies indépendantes](#) du territoire.

- **30 septembre 2023** : clôture des dépôts des dossiers de candidature des établissements scolaires sur ADAGE.

- **Mi-octobre 2023** : jury de sélection des projets (membres DRAC, DRAEAC, LLB), pour un maximum de 2 000 élèves.

> Réponses données aux établissements candidats avant les vacances d'automne.

> Signature d'une convention, indiquant notamment la délégation de régie à l'intendant/agent comptable de l'établissement scolaire qui recevra et distribuera les «chèques lire» aux élèves concernés.

- **À partir de novembre 2023** : démarrage des projets

- **Novembre 2023 à mai 2024** : les établissements scolaires et/ou librairies partenaires informent, en amont, Livre et lecture en Bretagne de la mise en place des différents rendez-vous.

- **Juin 2024** : les enseignants retournent à Livre et lecture en Bretagne et à la DRAEAC un bilan (forme libre) sur le déroulement de l'opération et les éventuelles photos, témoignages d'élèves et productions pour diffusion sur le site de la DAAC.

### Dépôt du projet sur ADAGE

Le dépôt du dossier se fait sur l'application Adage, accessible depuis le portail Arena de Toutaticce.

Pour pouvoir déposer un dossier sur Adage, il faut que votre chef d'établissement vous ait nommé «rédacteur de projet», sur Adage [onglet «Établissement», bouton «utilisateur», puis «ajouter un utilisateur»].

L'appel à projet «Jeune en librairie» est accessible depuis la page d'accueil d'Adage. Le bouton vert «Je participe» à droite de l'appel à projet vous permet de remplir votre dossier.

N'oubliez pas de remplir chaque partie du dossier, et notamment les «informations complémentaires».

Si vous souhaitez modifier votre projet une fois qu'il a été déposé, il est trouvable dans le recensement de votre établissement, onglet «Projets liés à des dispositifs».



Rencontre entre une classe UPE2A du collège de Clunay avec l'autrice Jessje Magana, à la librairie la Courte échelle à Rennes (35).

## *Les achats en librairie*

- **Les élèves disposent chacun d'un crédit de 20€** d'achats de livres de leur choix.

Ils peuvent éventuellement équilibrer entre eux leurs dépenses. Certains libraires peuvent accepter sur demande de pratiquer des commandes, en amont ou le jour-même.

La visite peut nécessiter que la classe soit divisée en plusieurs groupes.

- **Le règlement des achats se fait par le biais de « chèques lire »** remis aux élèves par l'agent comptable du collège ou du lycée. Le nombre d'élèves exact doit donc être donné au moment de la signature de la convention.

## *L'accueil d'un auteur, d'une autrice, d'un autre professionnel ou d'une autre professionnelle du livre*

- **La rencontre avec un auteur peut venir enrichir le projet.**

Elle est construite par les enseignants référents et la librairie ou un autre acteur culturel du territoire partenaire du projet. LLB peut évidemment être aussi sollicité pour du conseil sur ce point

- **Les rencontres d'auteurs sont financées prioritairement via le dispositif [Pass culture pro](#).**

La rémunération de l'auteur (qui doit se baser sur les recommandations de la [Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse](#)) passe :

- directement par l'auteur s'il est référencé sur la plateforme pass culture pro,
- par la structure culturelle partenaire (librairie, médiathèque...) qui peut servir d'intermédiaire pour la rémunération.
- ou via le dispositif de [masterclass du CNL](#) (mais il ne permet pas la prise en charge des frais annexes).

### **Contact spécifique pour le Pass culture :**

Florence Travers et Elijha Touchard  
Pass culture en Bretagne  
[bretagne@passculture.app](mailto:bretagne@passculture.app)

Des élèves de 4<sup>e</sup> segpa du collège Louis Guilloux à la librairie La petite marchande de prose à Montfort sur Meu (35).

